

DIFFUSER DES VIDÉOS EN CLASSE VIRTUELLE (SYNCHRONES ET ASYNCHRONES)

Ces lignes directrices sont destinées à vous soutenir dans l'utilisation de documents vidéo lors de vos cours en ligne. Elles tiennent compte des défis qu'impose la prestation de cours à distance et sont aussi respectueuses de l'interprétation que le Collège fait de la Loi sur le droit d'auteur. Ce document n'est toutefois pas un avis légal.

Le présent document reprend des passages et s'inspire généralement du guide *Diffuser une vidéo dans un cours en ligne*, produit par le Cégep du Vieux Montréal (2020) ainsi que du document *Diffuser des vidéos en classe virtuelle* produit par le Collège Jean-de-Brébeuf.

Tables des matières

Diffuser une vidéo trouvée dans les bases de données de la bibliothèque.....	2
Diffuser une vidéo trouvée sur Internet	4
Diffuser une vidéo à partir d'un DVD en classe synchrone	5
Diffuser une vidéo à partir d'un DVD en classe asynchrone	6
Sources et références	8



COLLÈGE
MONTMORENCY

Diffuser une vidéo trouvée dans les bases de données de la bibliothèque

Notez qu'une authentification est obligatoire pour accéder aux vidéos présentes dans les bases de données.

En bref : Si la vidéo que vous voulez diffuser en classe virtuelle se trouve dans le catalogue Koha de la bibliothèque, vous n'avez qu'à transmettre le lien qui se trouve dans la notice du catalogue :

The screenshot shows the Koha library interface. At the top, there's a search bar and navigation links. The main content area displays the details for the film 'Antigone / une adaptation libre de Sophie Deraspe ; scénario et réalisation, Sophie Deraspe.' Below the title, there are details about the collaborator (Sophie Deraspe), the title uniform (Antigone (Film) : 2019), and the publication information. A red arrow points to a button labeled 'Accès à la vidéo numérique'. A right-click context menu is open over this button, and the option 'Copier l'adresse du lien' is highlighted.

À l'aide du clic-droit de la souris sur le bouton «Accès à la vidéo numérique», vous ouvrez le menu et choisissez «Copier l'adresse du lien».

Si la vidéo que vous voulez diffuser en classe virtuelle se trouve dans les bases de données de la bibliothèque, vous n'avez qu'à transmettre l'adresse URL de cette vidéo à vos étudiants.

Pour vous assurer de communiquer le bon lien URL pour la vidéo, utilisez lorsque disponible le bouton Partager ou Share.

The screenshot shows the CURIO.ca website interface. At the top, there is a search bar with the text 'Recherche' and a magnifying glass icon. Below the search bar, there are navigation tabs: ACCUEIL, CATÉGORIES, ÉMISSIONS, COLLECTIONS, CHAÎNES, and QUOI DE NEUF? RESSOURCES. The main content area features a video player titled 'Entrevue avec Boris Cyrulnik / La revanche du corps'. To the left of the video player, there is a 'Partager' (Share) section with a red '2.' next to it. This section includes a 'Permalien' (Permanent link) field containing the URL 'https://curio-ca.mandat.cmontmorency.qc.ca/fr/video/entrevue-avec-boris-cyr', an 'Intégrer' (Embed) section with an HTML code snippet, and a 'Taille de l'intégration' (Embed size) section with three radio button options: 608x402 (selected), 400x285, and 304x231. Below the video player, there is a 'Visionner' (Watch) button and a 'Partager' button circled in red, with a '1.' next to it. The 'Partager' button is accompanied by the text '+ Ajouter à la liste de lecture'.

Si cette fonction n'est pas présente dans la base de données, copiez et collez l'URL qui figure dans la barre d'adresse du navigateur. (Voir l'exemple ci-dessous.)

The screenshot shows a web browser address bar with the URL 'media3-criterionpic-com.mandat.cmontmorency.qc.ca/htbin/wwform/016?T=AF528599'. A red arrow points to the URL. Below the address bar, there is a screenshot of the Criterion website. The website features a navigation menu with the following items: HOME, ABOUT CRITERION-ON-DEMAND, WHY CRITERION, SEARCH BY GENRE, and TECHNICAL SUP. The main content area displays a video player interface for the film 'Hochelaga, Terre des Âmes (AF528599)'. The video player includes a synopsis, a list of credits (Réalisateur, Credits, Écrivain, Sujets, Alt Titre A, Ressources), and a list of genres (Action, Comédie, Comédies de mœurs, Comédie fantaisiste, Comédie sentimentale, Drame poétique, Dessins animés, Documentaire, Drame biographique). The synopsis reads: 'Une tempête de pluie s'abat sur Montréal, provoquant un spectaculaire aff partie est interrompue. En quelques heures, le stade devient un site arché L'archéologue mohawk Baptiste Asigny entreprend des fouilles qui le mèn secrets enfouis. Baptiste est dès lors déterminé à trouver ce qu'il cherche requent Jacques Cartier en octobre 1535.' The credits list François Girard as the director, Samian, Vincent Perez, Wahiakeron Gilbert, Raoul Trujillo, and Sébastien Rica as writers, and François Girard as the screenwriter. The genres listed are 'Indigenous History Month' and 'Drame social'. The video player also includes a 'Choisir lecture en transit et appuyez sur le bouton Play' button.

En classe asynchrone, vous n'avez qu'à transmettre le lien URL de la vidéo (par Colnet, par Teams, par courriel, dans Moodle, etc.) pour que les étudiants fassent le visionnement au moment qui leur convient.

En classe synchrone, il est tout de même souhaitable que les étudiants accèdent eux-mêmes à la vidéo en ligne à partir du lien URL que vous leur fournirez, de façon à ce qu'ils puissent profiter d'une meilleure expérience de visionnement.

Plus d'information : La bibliothèque vous donne accès à plusieurs bases de données de vidéos en ligne (émissions, films, documentaires, etc.). La diffusion des vidéos se trouvant dans ces bases de données fait déjà l'objet d'une licence d'utilisation à des fins pédagogiques. Les bases de données de vidéos sont accessibles à partir du [site internet de la bibliothèque](#). Chacune propose des contenus différents: il est donc intéressant d'explorer plusieurs de ces bases. Elles permettent toutes le visionnement en continu (streaming) en ligne des vidéos de manière illimitée.

Diffuser une vidéo trouvée sur Internet

En bref : Comme en présentiel, il est permis d'utiliser en classe virtuelle des contenus audiovisuels trouvés sur Internet, à moins que les conditions d'utilisation du site où vous avez trouvé la vidéo l'interdisent. Toutefois, il faut être vigilant: il est possible qu'une vidéo ait été rendue disponible sur Internet (par exemple, sur YouTube) sans que le détenteur des droits n'ait donné sa permission. Dans cette situation, on ne devrait pas l'utiliser. En cas de doute, il est préférable de s'abstenir et de se tourner vers les ressources de la bibliothèque.

Plus d'information: L'[article 30.04](#) de la Loi sur le droit d'auteur autorise les enseignants à reproduire, à exécuter en public ou à communiquer à leurs étudiants des œuvres diffusées sur Internet, à condition:

- Que la source soit mentionnée;
- Qu'on n'enfreigne pas une mesure technique de protection (par exemple, un mot de passe pour un service destiné à un usage personnel, un verrou numérique, etc.);
- Qu'il n'y ait pas lieu de croire que l'œuvre a été diffusée de manière illégale sur Internet;
- Qu'il n'existe pas d'avis interdisant d'accomplir cet acte sur l'œuvre ou sur le site où l'œuvre a été trouvée.

Diffuser une vidéo à partir d'un DVD en classe synchrone

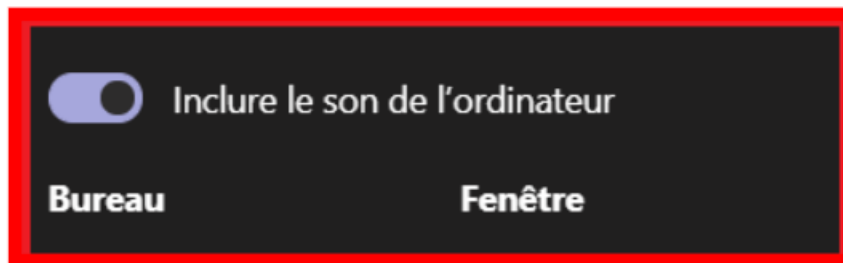
Mise en garde: Pour que la diffusion soit de bonne qualité pour votre classe, vous devez avoir une bonne connexion Internet (Internet à haut débit, connexion filaire recommandée) et un ordinateur performant (carte graphique, processeur et mémoire vive). Il en est de même pour vos étudiants.

Pour ces raisons, si la vidéo que vous souhaitez utiliser en classe est disponible dans l'une des bases de données de la bibliothèque, nous vous recommandons fortement de privilégier la diffusion de cette version plutôt que d'utiliser le DVD et le partage d'écran.

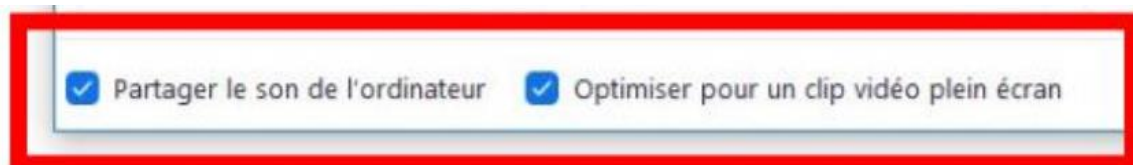
En bref : Selon l'interprétation que nous faisons de la Loi sur le droit d'auteur, il est permis de diffuser une vidéo en entier à partir d'un DVD lors d'une classe synchrone.

Vous pourriez alors organiser un visionnement avec vos étudiants sur Teams ou sur Zoom en lançant la lecture du DVD sur votre ordinateur (ou à l'aide d'un lecteur DVD portable) et en partageant ensuite votre écran. Il n'est pas permis d'enregistrer le cours pour le rendre disponible en mode asynchrone par la suite. La diffusion devra être limitée aux seuls étudiants de votre cours.

Dans Teams, une fois que vous aurez cliqué sur le bouton Partager l'écran, vous devrez activer l'interrupteur Inclure le son de l'ordinateur avant de choisir la fenêtre à partager.



Dans Zoom, une fois que vous aurez cliqué sur le bouton Écran partagé, vous devrez cocher les cases Partager le son de l'ordinateur et Optimiser pour un clip vidéo plein écran avant de choisir la fenêtre à partager.



Plus d'information : En vertu de l'[article 29.5](#) de la Loi sur le droit d'auteur, il est permis de présenter en classe une œuvre cinématographique, à condition que cela soit fait «par un établissement d'enseignement ou une personne agissant sous l'autorité de celui-ci, dans les locaux de celui-ci, à des fins pédagogiques et non en vue d'un profit, devant un auditoire formé principalement d'élèves de l'établissement, d'enseignants agissant sous l'autorité de l'établissement ou d'autres personnes qui sont directement responsables de programmes d'études pour cet établissement» et «à condition que l'œuvre ne soit pas un exemplaire contrefait».

Par ailleurs, l'[article 30.01, alinéa \(3\) a\)](#) permet de «communiquer une leçon au public par télécommunication à des fins pédagogiques si le public visé est formé uniquement d'élèves inscrits au cours auquel la leçon se rapporte ou d'autres personnes agissant sous l'autorité de l'établissement».

Ainsi, il est assumé que les mêmes conditions de visionnement s'appliquent à une classe en présentiel et à une classe virtuelle en mode synchrone. Nous rappelons toutefois que des précautions s'imposent lors d'un visionnement organisé de manière virtuelle en mode synchrone: seuls les étudiants inscrits au cours peuvent être présents lors de la séance et les étudiants ne devraient pas enregistrer la séance.

Diffuser une vidéo à partir d'un DVD en classe asynchrone

En bref : Lors d'une classe asynchrone, il n'est pas permis de diffuser en entier une œuvre audiovisuelle à partir d'un DVD. Vous devrez vous limiter à des extraits, dont la somme ne représente pas plus de 10% de la durée totale de l'œuvre.

Plus d'information: Dans son [Outil de décision sur l'utilisation équitable](#), le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada fait une distinction entre l'utilisation d'une œuvre audiovisuelle en classe (que nous assimilons aux modes présentiel et synchrone) et sa publication dans un système de gestion de l'apprentissage (ce qui renvoie à la mise à disposition d'une séance de cours en ligne en mode asynchrone).

Dans ce dernier cas, la limite de 10% est prescrite. Vous pourrez réaliser une captation du cours contenant les extraits audiovisuels en utilisant un logiciel de vidéographie comme Screencast-O-Matic ou en enregistrant votre séance dans une réunion Zoom ou Teams sans participant. Vous pourrez ensuite diffuser l'enregistrement du cours à vos étudiants à l'aide des plateformes prévues par le collège (Stream, Moodle). La diffusion devra être limitée aux seuls étudiants de votre cours. Il vous faudra préciser les conditions d'utilisation de l'enregistrement.

Nous vous proposons cette formulation : «L'accès à cette ressource pédagogique est permis en vertu de [l'article 30.01](#), alinéa 5) de la Loi sur le droit d'auteur, pour utilisation dans cette classe seulement. Si vous conservez une copie, supprimez-la 30 jours après avoir reçu l'évaluation finale du cours. »

Vous devrez également supprimer l'enregistrement du cours contenant 10% d'une œuvre audiovisuelle des plateformes du collège dans les 30 jours suivant l'envoi aux étudiants de l'évaluation finale du cours.

Des questions? Pour en apprendre plus sur l'utilisation pédagogique et technique des vidéos, consultez le site de [l'ÉCRAN : Service au corps professoral](#).

Pour des précisions concernant le cadre légal de la diffusion de vidéos, l'accès sur place ou à distance aux ressources numériques, les fonctionnalités avancées des bases de données ou la collection audiovisuelle de la bibliothèque, contactez-nous (biblio@cmontmorency.qc.ca).

Sources et références

Bibliothèque du Collège Jean-de-Brébeuf (2020). *Diffuser des vidéos en classe virtuelle* [document interne]

Bibliothèque du Cégep du Vieux Montréal. (2018). *Présentation d'une émission ou d'une vidéo trouvée sur Internet*. <http://www.cvm.gc.ca/bibliotheque/droitauteur/Pages/videoInternet.aspx>

Cégep du Vieux Montréal. (2020). *Diffuser une vidéo dans un cours en ligne* [document interne].

Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. (s. d.). *Outil de décision sur l'utilisation équitable*. <http://www.outildecisionutilisationequitable.ca/DecisionTool/>

Ministère de la Justice du Canada. (2020, 1^{er} juillet). *Loi sur le droit d'auteur*. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-42/index.html>

Ressources complémentaires

Bureau du droit d'auteur de l'Université Laval. (2020). *Outil d'aide à la décision*. <https://www.bda.ulaval.ca/outil-daide-a-la-decision/>

Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. (2016). *Lignes directrices sur l'utilisation équitable* <https://www.cmec.ca/docs/copyright/FDG-BW-FR-2016.pdf>

Noel, W. et Snel, J. (2016). *Le droit d'auteur... ça compte!* Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). https://www.cmec.ca/92/Le_droit_d_auteur...%C3%A7a_compte!.html